

Code du stage AOCM 61	CYCLE DE FORMATION METIER	Codification : FEB 07/03 AOCM 61 Date : 09/04/2018 Ind. Révision : a Rédacteur : JM CHIAPELLO
---------------------------------	----------------------------------	--

OPERATEUR DE CHANTIER EN DESAMANTAGE

DUREE	224 heures (6 semaines de formation + 2 jours de recyclage)
LIEU	ARGENTAN (61)
OBJECTIF	Obtenir le C ertificat de Q ualification P rofessionnelle d'opérateur en désamiantage
PUBLIC	Demandeurs d'emploi
PEDAGOGIE	- Exposés, démonstrations en salle - Applications pratiques sur plateforme pédagogique certifiée par CERTIBAT - Evaluation des compétences théoriques et pratiques
ANIMATION	Formateurs habilités : - par l'INRS/OPPBTP pour la formation à la prévention des risques liés aux fibres d'amiante (sous-section 3) - pour les formations à la sécurité - Interventions de professionnels de la chaine de prévention en désamiantage.
PRE-REQUIS	- Etre âgé de plus de 18 ans - Attestation médicale au port des équipements de la protection respiratoire - Maîtriser la langue française (lu, parlé, écrit)
DEROULEMENT	- Suivi de la formation préalable (210 heures) - Période en poste en entreprise avec suivi par un tuteur (5 à 6 mois) - 1er recyclage (14 heures)
SUIVI	- Feuille de présence collective - Attestation de présence individuelle - Attestation de compétence d'opérateur de chantier amiante conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2012
EVALUATION	- Questionnaire à choix multiples - Evaluation des compétences pratiques durant la période en entreprise - Entretien de 30 minutes avec un jury - Evaluation et validation du CQP en partenariat avec le Syndicat des Entreprises de Déconstruction, Dépollution et Recyclage (SEDDRe, ex SNED)
SANCTION VISEE	- Certification de Qualification Professionnelle (CQP) d'opérateur en désamiantage délivré par le SEDDRe



OPERATEUR DE CHANTIER EN DESAMANTAGE

CONTENU

- Module 1 : Gestion des risques liés aux polluants des bâtiments :

- Organisation des opérations, identification des dangers et principes généraux de prévention
- Les agents chimiques dangereux pouvant être rencontrés dans les bâtiments
- Formation préalable à la sécurité amiante opérateur de chantier conforme à l'arrêté du 23/02/2012
- Opérateur de traitement des peintures au plomb
- Prévention des autres risques liés aux agents CMR (silice cristalline, HAP, PCB, FCR)
- Transport de marchandises dangereuses issues des opérations amiante (ADR 1.3)
- Formation de 1^{er} recyclage la sécurité amiante opérateur de chantier conforme à l'arrêté du 23/02/2012

- Module 2 : Maîtriser les techniques de traitement de l'amiante

- Les différentes phases de travail d'un chantier de désamiantage
- La protection de l'environnement du chantier
- Les techniques de protection des surfaces
- Les techniques de confinement et de ventilation des zones de travail
- Les techniques de retrait et d'encapsulage
- Les moyens de protection collective associés au processus
- Utilisation, contrôle et entretien des équipements de protection individuelle
- Evaluation et contrôle de l'application des processus sur chantier
- La gestion des déchets
- Les techniques de nettoyage fin
- Le repli de chantier
- Les risques résiduels et la gestion du matériel en désamiantage

- Module 3 : Assurer la sécurité sur les chantiers

- Formation aux gestes et postures en vue de la réduction des risques TMS
- Formation en vue de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)
- Formation à l'habilitation électrique BS - BE manœuvre
- Formation incendie, manipulation des extincteurs
- Formation Echafaudages – Travaux en hauteur – Port des EPI 4
- Formation à la conduite d'engins Caces 1B -3B, PEMP (Nacelles)
- Sauveteur secouriste du travail (SST)
- Intervention des sauveteurs secouristes du travail en zone confinée (SST spécialisé amiante)